

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 48 Fax : +32 (0) 65 40 41 52 Mail : edu-mons@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSELIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28 Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 67 Ateliers de formation professionnelle 3			
Code	PEIM3B67PP	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	90 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Laura MARTELLA (laura.martella@helha.be) HELHa Campus Mons Yannick DUQUESNE (yannick.duquesne@helha.be) HELHa Gosselies Mélissa MOLINO (molinom@helha.be) Julie OPSOMMER (julie.opsommer@helha.be) Cécile DUPONT (cecile.dupont@helha.be) Brigitte BRION (brigitte.brion@helha.be) Carine LEPORCQ (carine.leporcq@helha.be) Laurence MISONNE (laurence.misonne@helha.be) Véronique DE TILLESSE (veronique.de.tillesse@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Anne-Sophie DESMET (anne-sophie.desmet@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement se propose d'amener les étudiants à s'appropriier, analyser et transférer les concepts clés de la pédagogie. Elle les conduit également à appréhender la complexité de l'enseignement-apprentissage et des facteurs qui l'influencent.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 2 **Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité**
 - 2.2 Mettre en œuvre les textes légaux et documents de référence
- Compétence 3 **Travailler en équipes, entretenir des relations de partenariat avec les familles, les institutions et, de manière plus large, agir comme acteur social et culturel au sein de la société**
 - 3.3 Mettre en œuvre en équipe des projets et des dispositifs pédagogiques
- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
 - 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle

- 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
- 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
- 4.5 Apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires et livres du professeur associés, ressources documentaires, logiciels d'enseignement...)
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
 - 5.4 Établir des liens entre les différents savoirs (en ce compris Décrets, socles de compétences, programmes) pour construire une action réfléchie
- Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**
 - 6.2 Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation
 - 6.6 Concevoir des dispositifs d'évaluation pertinents, variés et adaptés aux différents moments de l'apprentissage

Acquis d'apprentissage visés

C.2.2. Lors des AFP, l'étudiant sera capable d'agir en conformité avec les textes légaux (décrets, circulaires, projets pédagogiques...) et d'utiliser les documents de référence avec cohérence (les Socles de compétences, le Programme en vigueur, les manuels...).

C.4.1., 4.3., 4.4., 4.5. Lors des AFP, l'étudiant témoignera d'une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle (diversification et pertinence des sources, questionnement de ses propres savoirs...). Il sera capable de se questionner sur les pratiques pédagogiques et disciplinaires en amont et en aval d'un stage, d'actualiser ses connaissances de façon autonome et d'innover.

C.5.2., 5.4., 6.2., 6.6. Dans toutes les activités de cette unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de s'approprier et de transférer des démarches, des dispositifs d'évaluation et des contenus abordés dans le cadre de la formation en vue de préparer les apprentissages spécifiques à différents contextes (P1, P6, cycle, enseignement spécialisé, stage à l'étranger...).

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : PEIM3B68PP

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEIM3B67PPA Ateliers de formation professionnelle 90 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEIM3B67PPA Ateliers de formation professionnelle 40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
 Tél : +32 (0) 65 40 41 48 Fax : +32 (0) 65 40 41 52 Mail : edu-mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Ateliers de formation professionnelle			
Code	14_PEIM3B67PPA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	90 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Yannick DUQUESNE (yannick.duquesne@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement se propose d'amener l'étudiant à s'approprier, analyser et transférer les concepts clés de la pédagogie. Elle les conduit également à appréhender la complexité de l'enseignement-apprentissage et des facteurs qui l'influencent.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

C.2.2. Lors des AFP, l'étudiant sera capable d'agir en conformité avec les textes légaux (décrets, circulaires, projets pédagogiques...) et d'utiliser les documents de référence avec cohérence (les Socles de compétences, le Programme en vigueur, les manuels...).

C.4.1., 4.3, 4.4., 4.5. Lors des AFP, l'étudiant témoignera d'une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle (diversification et pertinence des sources, questionnement de ses propres savoirs). Il sera capable de se questionner sur les pratiques pédagogiques et disciplinaires en amont et en aval d'un stage, d'actualiser ses connaissances de façon autonome et d'innover.

C.5.2., 5.4., 6.2., 6.6. Dans toutes les activités de cette unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de s'approprier et de transférer des démarches, des dispositifs d'évaluation et des contenus abordés dans le cadre de la formation en vue de préparer les apprentissages spécifiques à différents contextes (P1, P6, cycle, enseignement spécialisé, stage à l'étranger...).

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les modules abordés sont choisis parmi les thèmes suivants :

- les méthodologies de la lecture au cycle 5/8;
- la didactique des mathématiques pour les P1
- les méthodologies adaptées à la 6ème primaire;
- la méthodologie de l'écrit ;
- les temps de l'apprentissage ;
- le travail par compétences ;
- les pratiques de différenciation ;
- la motivation ;
- l'utilisation du registre de fréquentation ;
- la compréhension en lecture à partir de la littérature de jeunesse ;
- la discipline ;
- la gestion de conflits ;
- les ateliers d'écriture réflexive ;
- les statuts de l'expérience scientifique ;

- la lecture et l'écriture de consignes ;
- travailler le vocabulaire à l'école primaire ;
- le statut de l'erreur ;
- le bulletin ;
- ateliers ludiques pour l'apprentissage de la lecture en P1
- méthodologies et activités adaptées à la P6 (étude du vocabulaire et des expressions, approche de la presse écrite, CEB,...)
- ...

Démarches d'apprentissage

Ateliers suscitant un maximum d'interactions et de participation.
Apprentissage constructif par situations-problèmes.

Dispositifs d'aide à la réussite

Accompagnement et évaluations formatives préparant et/ou faisant suite aux travaux réalisés par les étudiants dans le cadre du cours.

Sources et références

- Les Socles de compétences.
- Les Programmes en vigueur.
- La bibliographie des intervenants.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours et documents déposés sur la plateforme.

4. Modalités d'évaluation

Principe

La présence aux AFP et la réalisation des tâches demandées sont obligatoires et conditionnent l'accès aux examens.

L'évaluation certificative sera intégrée mais se basera sur différentes épreuves durant lesquelles l'étudiant veillera à mettre en évidence ses capacités de transfert des éléments de didactique et de méthodologie travaillés aux cours, son attitude réflexive et son attitude de recherche.

La réussite de l'UE, évaluée sur base des compétences professionnelles, sera soumise à la délibération du jury.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Lors des différentes épreuves, l'étudiant témoignera de sa maîtrise des compétences professionnelles visées par l'UE. L'évaluation globale de l'UE intègrera les informations récoltées au fil des épreuves.

Q3 : l'étudiant en échec représentera l'évaluation au Q3 selon les mêmes modalités qu'aux Q1 et Q2.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).